

CODE DE VIE

**ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024**

Vision de l'école

La communauté scolaire de Gaétan-Gervais s'engage à travailler ensemble pour promouvoir un milieu d'apprentissage francophone, équitable, positif et sécuritaire où les différences sont respectées et célébrées. Notre communauté encourage chaque élève à atteindre tout son potentiel dans sa réussite académique et personnelle pour devenir un citoyen du monde responsable et actif.

L'élève GAGE

Le profil de l'élève GAGE combine les attentes de l'élève Viamonde, les habiletés et habitudes de travail prescrites par le ministre de l'Éducation et le Baccalauréat international.

- **J'utilise le français oral et j'écoute activement : j'essaie de comprendre avant d'être compris et j'écoute avec l'intention de changer mes idées préconçues en m'ouvrant vers le monde.**
 - Je ne pose pas de jugement (face aux valeurs ou à la personnalité).
 - Je regarde mon interlocuteur pour démontrer mon attention.
 - Je reste en silence jusqu'à ce que ce soit à mon tour de parler.
 - Je fais attention à mon langage non verbal et je n'assume pas que c'est compris de la même façon par tout le monde.
 - Si je ne comprends pas, je pose des questions pour assurer ma compréhension.
 - Je n'interromps pas les autres.
 - Je pose des questions appropriées.
 - J'essaie d'être clair et bien structuré dans mes idées

- **Je suis réfléchi, critique, créatif et innovateur : je démontre de l'initiative envers mon apprentissage.**
 - Je me pose des questions sur mes connaissances.
 - Je compare et j'analyse mes connaissances.
 - Je m'essaie dans de nouvelles façons de faire. Le processus se reflète dans l'action.
 - Je recommence mon processus de réflexion.

- **Je suis empathique : je cible à créer de bonnes relations**
 - Je fais attention à mon discours autant envers moi-même qu'envers les autres.
 - J'ajoute de la valeur aux autres dans mes mots et mes actions.
 - J'estime les autres et je leur fais de la place.
 - Je possède une mentalité de croissance.

- **J'utilise des stratégies et prévois des réparations en me regardant d'un œil critique, mais bienveillant et j'anticipe mes défis.**
 - J'évalue mes points forts, mes besoins, mes possibilités et mes actions.
 - Je reconnais mes difficultés et je développe des stratégies pour m'améliorer.
 - Je reconnais mes fautes et mon comportement.
 - Je pense à des façons pour réparer les dommages.

- **Je suis respectueux, autonome et fiable : je partage les espaces (physiques et virtuels) de façon éthique et responsable.**
 - Je ne gaspille pas.
 - Je prends seulement ce dont j'ai besoin.

- Je parle avec tact en ajoutant de la valeur aux autres.
- Je partage avec permission.
- **Je collabore en visant le consensus, l'accord et le partage : je suis honnête avec moi-même et avec les autres et je vise à ce que tout le monde soit gagnant dans les situations.**
 - Je comprends et reconnais mes émotions.
 - Je comprends et reconnais le pourquoi de mon état d'esprit.
 - Je prévois les sentiments et les réactions des autres.
 - Je partage les ressources et l'information.
 - Je partage l'espace physique et non physique.
- **J'exerce du leadership : je fais preuve de bonne foi, d'empathie et de respect**
 - Faire preuve de confiance et de respect mutuel.
 - Je parle positivement.
 - Je fais ma part.
 - Je reste humble.
 - Je partage.
- **Je suis un citoyen engagé et éthique : je respecte les attentes et je démontre un comportement social responsable.**
 - Je prévois les sentiments et les réactions des autres.
 - Je crée un environnement sécuritaire, sain et respectueux.
 - Je partage l'espace efficacement.
 - Je m'engage dans du travail productif.

Code de conduite (la liste suivante n'est pas exhaustive).

Normes de comportement	Attentes
Respect, civilité et civisme	
Traiter les gens avec civilité, dignité et respect	
Assiduité et ponctualité	<ul style="list-style-type: none"> • J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. • Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. • Toutes mes absences doivent être justifiées par mes parents. • Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences.
Honnêteté et intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. • Je ne fais pas de plagiat ; tout plagiat peut entraîner une note zéro (selon la politique ministérielle <i>Faire croître le succès</i>). • Je respecte les droits d'auteurs.
Respecter les biens et les lieux	
Soin des biens de soi, d'autrui, et des lieux	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. • Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. • Je respecte l'environnement et je recycle. • Je ne commets aucun acte de vandalisme.
Intimidation	
Verbale	<ul style="list-style-type: none"> • Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	<ul style="list-style-type: none"> • Je ne pose pas des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels, et je n'encourage pas d'autres personnes à le faire.

Normes de comportement	Attentes
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Je n'utilise pas de paroles ni de gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres personnes à le faire.
Cyberélectronique	<ul style="list-style-type: none"> • Je n'utilise pas la technologie (p. ex., téléphones cellulaires, réseaux sociaux, messages textes, clavardages) dans l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçu comme de l'intimidation ou nuire à la réputation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> • J'ai un comportement non violent, exempt de menaces, de commentaires harcelants ou de contacts physiques inappropriés sans consentement en tout temps. • Je maintiens un environnement sécuritaire et sans violence. • Je n'encourage jamais une autre personne à menacer, à infliger à autrui des dommages corporels ou à poser des gestes inappropriés. • Je gère mes conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je ne menace pas ou cause intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école a recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce, en conformité avec la politique 3,32 du conseil scolaire Viamonde ([Stratégie pour la sécurité dans les écoles](#)).

Les élèves peuvent être suspendus si elles ou ils se livrent aux activités suivantes :

- Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui.
- Être en possession d'alcool, de cannabis ou de drogues illicites.
- Être en état d'ébriété ou sous l'emprise du cannabis.
- Dire des grossièretés à une enseignante ou un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité.
- Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de l'école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci.
- Pratiquer l'intimidation, notamment la cyberintimidation.
- Se livrer à une autre activité visée par une politique du conseil scolaire.

Routines/ attentes/ fonctionnement/ mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre école.

Élément	Précisions (palier secondaire)
Activités périscolaires et parascolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents doivent autoriser les permissions pour les sorties éducatives ou sportives avant la date spécifiée et à l'aide du Guichet Viamonde. • Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter pour la participation aux activités d'enrichissement. • Lors d'activités scolaires avant ou après les heures de cours, les parents s'engagent à emmener leur enfant et à récupérer leur enfant à temps.
Affichage dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> • La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Téléphones cellulaires et appareils électroniques	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'articles électroniques est permise en classe seulement avec l'autorisation explicite de l'enseignant. • L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou des appareils électroniques des élèves.
Casiers	<ul style="list-style-type: none"> • Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. • L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage est conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. Le personnel fermera tout casier qui ne porte pas de cadenas. L'élève doit utiliser seulement le cadenas fourni par l'école.
Centre de ressources/Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • Tout matériel emprunté devra être retourné à temps et en bon état. • Tout matériel scolaire endommagé ou perdu devra être remboursé. • Les élèves seront informés des heures d'ouverture du Centre de ressources en début d'année scolaire. • L'élève doit respecter les règlements et règles de conduite de la bibliothèque (je suis en silence, je ne mange pas et je ne bois que de l'eau).
Circulation dans l'école	<p>Les élèves se déplacent de façon calme et ordonnée dans l'école. Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe.</p> <p>Les élèves doivent être toujours supervisés par un enseignant dans les lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toutes les salles de classe et les aires communes ; • gymnase ; • laboratoires d'ordinateurs ; • bibliothèque ; • terrain de sport ; • bureaux administratifs. <p>Les élèves de 12e qui ont des périodes d'étude doivent se rendre à la cafétéria pour y travailler. Si le parent autorise à ce que l'élève sorte pendant sa période d'études, le Guichet devra être signé à cet effet.</p>
Vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> • Tout dommage créé par un acte de vandalisme sera au frais des parents.
Entrées et sorties de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Durant les midis, les élèves de la 9^e à la 12^e peuvent sortir du terrain de l'école. Ils doivent se présenter à l'heure pour leurs classes.
Retards	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves qui arrivent en retard en classe doivent passer au bureau chercher un billet de retard. • Après 5 retards non justifiés, l'élève aura une retenue le vendredi après l'école.
Frais d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit payer les frais de participation au début de l'année scolaire. Ces frais sont de 75 \$ pour l'année scolaire. En 12^e année, les frais sont de 90 \$ et ils incluent la toge de remise des diplômes. Les frais servent à financer, entre autres, l'annuaire, la carte d'identité et certains frais d'adhésion aux

Élément	Précisions (palier secondaire)
	équipes sportives et pour certaines activités thématiques, éducatives et culturelles. Le paiement se fait à travers Guichet Viamonde.
Langue de communication	<ul style="list-style-type: none"> Le français est la langue de communication à l'école. Le français est utilisé en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. Le français doit être utilisé dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.
Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit être pris à l'école. Le médicament autorisé doit être remis au bureau pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	<ul style="list-style-type: none"> L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. L'école n'est pas responsable du bris ou de la perte d'objets ou de biens personnels, ceci incluant les téléphones cellulaires ou n'importe quel autre appareil électronique. Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou inapproprié n'ont pas leur place à l'école.
Période du repas	<ul style="list-style-type: none"> L'élève est responsable de garder sa place propre et de jeter ses déchets. Il est interdit de manger dans tout le bâtiment (classes et couloirs). Seuls les élèves de 9^e, 10^e, 11^e et 12^e pourront quitter le terrain scolaire. Il est interdit aux élèves de jouer dans le stationnement ou en avant de l'école dans la voie réservée aux autobus. Il est interdit aux élèves d'accéder au terrain des écoles voisines.
Salles de toilettes et espaces communs	<ul style="list-style-type: none"> L'élève devrait dans la mesure du possible utiliser les toilettes pendant les pauses. L'élève doit laisser la salle de toilettes propre. Pendant les périodes d'études, les élèves doivent veiller à garder un niveau de bruit acceptable et à rester au lieu assigné.
Tenue vestimentaire	<ul style="list-style-type: none"> L'école est un milieu d'éducation respectueux et l'école s'attend à ce que la tenue vestimentaire des élèves contribue à l'établissement d'un milieu sécuritaire pour tout le monde. Tous les étudiants devraient pouvoir s'habiller sans craindre la discipline non fondée et sans craindre les critiques sur leur apparence physique, ainsi que celles basées sur le biais et la discrimination. Les individus sont responsables de la gestion de leurs biais personnels et/ou de leurs perspectives/opinions (telles que la distraction) en relation aux choix vestimentaires des autres. Ainsi, les vêtements doivent couvrir les parties privées, être opaques et ne peuvent pas être des sous-vêtements ou des pyjamas. Tout vêtement est interdit si ça fait la promotion de la haine, la discrimination, les activités illégales, la grossièreté, la violence, les substances illégales, les drogues et/ou l'alcool Les habits ne doivent pas menacer la santé ou la sécurité selon l'activité à laquelle les élèves sont engagés (gymnase, salle de musculation, salle de nutrition ou laboratoire). Tout couvre-chef (p. ex. chapeau de ville, casquette, béret, bandana, tuque, bonnet) ne peut pas couvrir le visage, sauf ce qui est relatif à des convictions religieuses.
Transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur. Aucun objet ne doit être lancé dans l'autobus ou en dehors de celui-ci.

Élément	Précisions (palier secondaire)
	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit prendre l'autobus qui lui est assigné. Il ne peut pas monter à bord d'un autre autobus même avec permission des parents. • À la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets et se rendre calmement à l'autobus à temps. • L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (voir Guide du transport au http://www.francoabus.ca)
Travaux scolaires et devoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus. Il est entendu que de ne pas effectuer ses devoirs ou ses travaux nuit à l'apprentissage chez l'élève et peut entraîner dans certains cas un échec. • Les élèves doivent remettre des travaux de qualité.
Usage du tabac et de la cigarette électronique (e-cigarette, vape)	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage de tabac, et de la cigarette électronique est strictement interdit sur le terrain de l'école.
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le Conseil scolaire Viamonde. • Tout ordinateur endommagé est la responsabilité du parent.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de la planche à roulettes sur les lieux scolaires est interdite. • Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes/activité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. • Toute vente ou tout troc non autorisés n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. • Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.
Voitures à l'école	<ul style="list-style-type: none"> • L'école décourage l'utilisation de véhicules personnels pour venir à l'école. • L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire. • L'élève ne peut pas transporter d'autres élèves à bord de sa voiture pendant la journée scolaire. • Les parents doivent utiliser la porte de côté pour ramasser et déposer leurs enfants et ne pas utiliser les lignes désignées pour les autobus.
Allergies	<ul style="list-style-type: none"> • Notre école est un environnement sans arachides ni produits parfumés.

ACCOMMODEMENTS DE CROYANCE

Afin de protéger le droit en matière de croyance, les écoles travaillent avec les familles et mettent en place des accommodements concernant des pratiques qui sont liées aux croyances des élèves.

Pour ce faire, il faut faire **une demande par écrit** à la direction de l'école **au début d'année** et remplir [le formulaire de demande d'accommodement](#) et le retourner.

Précisions importantes

Là où le curriculum ou les activités en salle de classe visent l'inclusion, peu importe sous quels motifs protégés par le Code, aucun accommodement ne sera accordé.

L'inclusion se rapporte à tout aspect du programme-cadre portant sur les droits de la personne en matière de discrimination ou de harcèlement fondé sur des motifs illicites prévus par le Code.

Ensemble, des accommodements appropriés et raisonnables sont planifiés. Pour ce faire, une demande d'accommodement peut viser une partie du curriculum de l'Ontario du ministère de l'Éducation ou des cas particuliers. Seules les demandes individuelles seront traitées.

En voici une liste non exhaustive :

- activité marquant le début ou la fin du jour de classe;
- absence pour des fêtes religieuses;
- prière;
- alimentation;
- tenue vestimentaire;
- protection de la pudeur pendant les classes d'éducation physique;
- participation aux activités et aux programmes d'études de tous les jours;
- participation aux activités et aux programmes-cadres d'éducation physique et santé de la 8e année (exemption à l'enseignement relatif au sujet du Développement de la personne et santé sexuelle du domaine D : Vie saine du curriculum d'éducation physique et santé (2019) de la 1re à la 8e année).

Pour cet accommodement, [veuillez utiliser ce formulaire](#).

On vous invite à lire le [Guide d'accommodements fondés sur la croyance](#) pour plus d'information.

Je m'engage au meilleur de mes habiletés à respecter le *Code de vie*

Signature de l'élève : _____

Je m'engage à appuyer mon enfant à respecter le *Code de vie*

Signature du parent _____